

### Propositions

#### Favoriser la créativité et l'innovation en labellisant les enseignants innovants

- **Labelliser les enseignants innovants** (sur un temps donné).
  - Favoriser la créativité des enseignants, leur donner une plus grande plage de liberté que celle permise par l'article 34 du code de l'éducation ;
  - Développer le sentiment de compétence et de confiance des enseignants afin qu'ils soient eux-mêmes plus créatifs (en leur laissant une plus grande marge de manœuvre),
  - Faire en sorte que, lors de la formation initiale, les étudiants assistent à des cours d'enseignants innovants et créatifs (inciter à plus de liens entre académies et universités).
  
- **Favoriser les « imports » et « exports » d'innovations :**
  - Faciliter la venue des professeurs étrangers (Finlandais, Danois...) en France,
  - Faciliter les démarches permettant aux enseignants d'aller à l'étranger,
  - Faciliter la venue de « professeurs-associés » du privé qui viendrait aider l'enseignant (moins de 6 heures/semaine).

## V-3 Une formation des enseignants à rééquilibrer

*Le temps consacré à la pratique et l'expérimentation est relativement faible dans la formation initiale des enseignants français : 20% contre 50% dans les pays d'Europe du Nord. Les Masters en alternance pourraient représenter une solution pertinente...*

### V-3-1 Une faible proportion de pratique dans la formation actuelle

Il existe en Europe deux modèles de formation des enseignants :

Dans le modèle simultané, les étudiants suivent une formation spécifique au métier d'enseignant dès le début du cursus.

Dans le modèle consécutif, le volet professionnel fait suite à une première qualification de l'enseignement supérieur.

**Quasiment tous les systèmes éducatifs européens ont équilibré théorie et pratique, formation disciplinaire et formation professionnelle, en mettant en place ces deux formations de manière simultanée, par alternance.**

### Des formations simultanées en Europe

En Suisse, la *Haute école pédagogique - Berne partie francophone, Jura et Neuchâtel* (HEP-BEJUNE) a mis en place une alternance entre stages de terrain et réflexions sur les pratiques professionnelles. Cette pratique est plébiscitée par les stagiaires qui voient mieux le lien entre théorie et pratique. Les cours théoriques deviennent efficaces : « les enseignements théoriques permettent de mettre en évidence les compétences développées sur le terrain ou de mettre des mots sur ces compétences<sup>304</sup>».

Les stagiaires finlandais sont confrontés à des stages pratiques dès la première année d'université. Ils suivent ou précèdent des réflexions théoriques portant notamment sur les aspects pédagogiques, psychopédagogiques et managériaux.

Dans beaucoup de pays, les deux modèles existent, mais la formation simultanée est privilégiée. **En France, la formation des enseignants dans les universités va sûrement permettre de mettre un terme à une formation consécutive qui, séparant la pratique de la théorie, ne se révèle pas des plus efficaces.**

Le temps consacré à la pratique est souvent lié au niveau d'études auquel la formation est destinée. **Pour les futurs enseignants de classes primaires, ce temps n'est que rarement inférieur à 30% et représente souvent au moins 50% de la formation** au Danemark, en Hongrie, en Finlande et en Norvège. Il représente au moins 60% de la durée totale de la formation en Communauté germanophone de Belgique, en Lettonie, au Luxembourg, en Roumanie et en Slovénie.

En France, les universités ont pris le relais des IUFM pour l'organisation des stages, et mettent en place :

- Des stages d'observation et de pratique accompagnée sur une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de six semaines,
- Des stages en responsabilité en M2.

<sup>304</sup> Institut Montaigne (2010). Vaincre l'échec à l'école primaire. En ligne. Consulté le 24 février 2012 [http://www.institutmontaigne.org/medias/documents/rapport\\_echec\\_scolaire.pdf](http://www.institutmontaigne.org/medias/documents/rapport_echec_scolaire.pdf)

### **Organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement (Bulletin officiel 22 juillet 2010<sup>305</sup>)**

- Les stages d'observation et de pratique accompagnée sont destinés aux étudiants inscrits en M1 ou en M2 dans un établissement d'enseignement supérieur et intégrés dans ces cursus.

Ces stages, groupés ou filés, sont organisés sur une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de six semaines.

- Les périodes d'observation confrontent les étudiants aux situations professionnelles rencontrées par les professeurs, les documentalistes ou les CPE.

Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrète : préparation et conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement, suivi d'un projet de classe...

- Les stages en responsabilité sont destinés aux étudiants inscrits en M2 ou à ceux qui, déjà titulaires d'un master, sont inscrits à une préparation à l'un des concours de professeur, de documentaliste ou de CPE.

Ces stages sont prioritairement ouverts aux candidats admissibles aux dits concours.

L'étudiant prend la responsabilité d'une classe. Ces stages sont d'une durée maximale de six semaines et sont rémunérés sur la base d'un montant hebdomadaire brut de 617, 40 euros pour une quotité de service identique à celle des personnels titulaires.

- Les masters intégreront une composante forte de formation professionnelle, de plus en plus importante dans le cursus, pour devenir majoritaire en deuxième année de master. (Bulletin Officiel 7 janvier 2010<sup>306</sup>)

L'organisation des stages varie beaucoup d'une université à l'autre mais, en général, selon Mme Marie Mégard<sup>307</sup>, inspectrice générale de l'éducation nationale, il est mis en œuvre :

- quatre semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (en M1)
- deux semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée suivies de quatre semaines de stage en responsabilité (en M2).

**Soit 10 semaines de pratiques sur 5 ans de formation et donc moins de 20% de formation pratique**, taux qui pourrait être augmenté, notamment pour les futurs professeurs des écoles.

### **V-3-2 Vers une formation en alternance**

L'idée de l'alternance est une initiative du recteur de l'académie de Versailles, Alain Boissinot. **Le principe est de permettre aux étudiants candidats à l'enseignement, dès la quatrième année d'études (Master 1), d'effectuer de 3 à 6 heures par semaine d'enseignement ou occuper un poste d'assistant pédagogique à mi-temps** (rémunérés de 3000 à 6000 euros par an, ou 560 euros par mois dans le deuxième cas). Des expérimentations de formations par alternance sont lancées dans 30 universités et 14 académies.

<sup>305</sup> BO, 22 juillet 2010. En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.education.gouv.fr/cid52619/menh1012605c.html>

<sup>306</sup> [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid\\_bo=50134](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50134)

<sup>307</sup> Cité par Groperrin Jacques (2011). Rapport d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants. En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4033.asp>

### La formation en alternance dans l'académie de Versailles

(Jean-Pierre Chevalier<sup>308</sup>)

*« L'étudiant est affecté dans un établissement choisi par les inspecteurs d'académie et le recteur, écartant les classes les plus difficiles. Il n'y aura pas d'affectation en CP ou dans une classe d'examen par exemple. »*

L'étudiant passera environ un jour par semaine sur le terrain et sera accompagné par un conseiller pédagogique nommé par le recteur et les inspecteurs d'académie.

Des "ateliers de stages filés" sont mis en place en parallèle afin d'aider les étudiants dans leur pratique professionnelle.

*« La pratique va les aider pour de nombreux volets de la formation professionnelle. En particulier pour l'épreuve orale du concours. Il aura peut-être même une crédibilité plus importante auprès des employeurs. »*

L'évolution de la formation vers plus de pratique nécessite une réflexion :

- Les Masters en alternance devraient comprendre des stages de découverte, de pratique accompagnée et des stages en responsabilité rémunérés, chaque stage devant être précédé et suivi d'une analyse de pratiques.
- Ils posent la question de la place de l'admissibilité (en M1),
- Le dispositif doit prévoir et permettre une réorientation des candidats en cas d'échec ou de renoncement (création d'un e-portfolio enseignant regroupant toutes les compétences acquises).
- **Enfin, la formation devrait inclure un stage à l'étranger afin de voir d'autres pratiques, ne pas laisser trop de place à l'acculturation et favoriser l'innovation.** Cette mobilité internationale ne devrait pas interférer avec les épreuves de concours.

<sup>308</sup> Chevalier Jean-Pierre, Directeur de l'IUFM de l'académie de Versailles. Vousnousils. L'e-mag de l'éducation (08.07.2011). Formation enseignants : les masters en alternance apporteront plus de crédibilité. En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.vousnousils.fr/2011/07/08/formation-des-enseignants-les-masters-en-alternance-aurent-plus-de-credibilite-aupres-des-employeurs-509429>